

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

GAMME ATOUT SANTÉ VITALITÉ OPTIMUM

RÉGIME GÉNÉRAL



EXEMPLE	PRIX MOYEN PRATIQUE OU TARIF RÉGLEMENTÉ	REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT BPCE MUTUELLE	RESTE À CHARGE	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES
---------	---	--	-----------------------------	----------------	------------------------

HOSPITALISATION

Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	-
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un dptam : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	247,70 €	107,30 €	0,00 €	Participation forfaitaire pour acte technique de plus de 120 € incluse
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un dptam : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	247,70 €	183,30 €	0,00 €	Participation forfaitaire pour acte technique de plus de 120 € incluse
Chambre particulière / jour	80,00 €	0,00 €	50,00 €	30,00 €	-

OPTIQUE

Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125,00 €	20,70 €	104,30 €	0,00 €	-
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux (équipement hors 100 % Santé)	345,00 €	0,09 €	279,91 €	65,00 €	Sur la base de deux verres simples pour un assuré de plus de 16 ans, prise en charge de la monture limitée à 100 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres multifocaux (équipement hors 100 % Santé)	613 € dont 150 € de monture	0,09 €	562,91 €	50,00 €	Sur la base de deux verres complexes pour un assuré de plus de 16 ans, prise en charge de la monture limitée à 100 €
Lentilles refusées par la sécurité sociale	250,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €	-

DENTAIRE

Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0,00 €	-
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €	-
Couronne céramo-métallique sur deuxième prémolaires (équipement hors 100 % Santé)	538,70 €	75,25 €	408,50 €	54,95 €	-
Couronne céramo-métallique sur molaires (équipement hors 100 % Santé)	538,70 €	75,25 €	408,50 €	54,95 €	-
Implant refusé par la Sécurité Sociale	1 300,00 €	0,00 €	600,00 €	700,00 €	Limité à 3 par an, dont 100 € pour le pilier implantaire

AIDES AUDITIVES

Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	1 100,00 €	210,00 €	890,00 €	0,00 €	A partir du 1 ^{er} janvier 2021
Aide auditive de classe II par oreille (équipement hors 100 % Santé)	1 476,00 €	210,00 €	1 266,00 €	0,00 €	Pour un assuré de plus de 20 ans

SOINS COURANTS

Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	-
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	16,50 €	12,50 €	1,00 €	-
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	16,50 €	26,50 €	1,00 €	-
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	29,90 €	11,00 €	-

AUTRES GARANTIES

CURE THERMALE (OU THALASSOTHÉRAPIE), forfait hydrothérapie pour voies respiratoires	474,44 €	292,47 €	125,00 €	56,97 €	-
Forfait maternité	-	-	684,80 €	-	Sur la base d'un PMSS prévisionnel de 3 424 € au 1 ^{er} janvier 2020

Le présent document est fourni à titre informatif et ne peut en aucun cas servir de justificatif pour exiger un remboursement. Ce document n'a pas valeur de contrat et ne saurait engager la responsabilité de BPCE Mutuelle. Les informations communiquées sont susceptibles de varier notamment selon l'évolution des remboursements de la Sécurité sociale. Modèle de présentation conforme aux recommandations de l'UNOCAM.

Cadre réservé à BPCE Mutuelle - EX/012020
2020_EX_ASVO_RG